

Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 59/1968 (1968)

Artikel: Vaud
Autor: Mottaz, Jean / Cavin, Ernest / Dind, Georges
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-115565>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

VAUD**SECRÉTARIAT GÉNÉRAL***Réforme*

Le Conseil de la réforme et de la planification scolaires (CREPS), institué l'an dernier, a été fort actif en 1968: son collège d'experts a fait l'inventaire des problèmes qui se posent, il a fixé leur degré d'urgence, désigné les organes chargés de les étudier et d'en proposer la solution; certains groupes de travail sont entrés en activité: notamment ceux dont les études permettront de présenter à l'autorité politique une structure d'ensemble, et ceux qui doivent définir les objectifs généraux de la réforme, les objectifs particuliers de chacun des domaines d'enseignement.

Depuis plus d'une année que le secrétaire à la réforme s'est démis pour reprendre un poste d'enseignement, le département a multiplié les démarches, concours et appels, pour trouver un délégué à la réforme et à la planification scolaires; le poste est si lourd de responsabilités, il exige un ensemble de qualités si rarement réunies que l'on ne s'étonne qu'à moitié de constater l'insuccès de ces efforts, en dépit du nombre des gens qui, dans la presse, dans les associations professionnelles, et dans les salons, refont l'école au gré de leurs déclarations orales ou imprimées.

L'exploitation du recensement des écoliers, de 1967, se poursuit; avant la fin de l'année 1968, elle aura permis la publication de résultats que l'on peut espérer intéressants. Quant aux données statistiques demandées par la Conférence suisse des chefs de départements de l'instruction publique, bien des mises au point, des ajustements, des définitions sont encore nécessaires avant que cette statistique soit vraiment significative.

Séminaire pédagogique de l'enseignement secondaire

L'augmentation et la diversification de l'activité du Séminaire pédagogique de l'enseignement secondaire n'est pas due uniquement à l'augmentation du nombre des stagiaires, bien qu'il ait passé de 16 en 1960 à 50 en 1968; mais le Séminaire vaudois est à la fois un centre de formation et de perfectionnement des maîtres secondaires, et un centre de documentation pédagogique et de moyens audio-visuels. L'une et l'autre de ces deux activités prennent un tel essor que le Conseil d'Etat, sur la proposition du professeur Panchaud, a nommé un directeur adjoint pour chacune d'elles.

Le Séminaire pédagogique, comme d'ailleurs la chaire de l'Institut de psychologie appliquée, comme les classes de formation pédagogique ouvertes aux bacheliers, manquent cruellement de locaux; aussi le Conseil d'Etat a-t-il décidé de louer une propriété où ces trois institutions concentrées seront à l'aise.

Un règlement impose aux licenciés une année de formation pédagogique; il n'en est pas encore de même pour tous les maîtres spéciaux (dessin, musique, travaux manuels, etc.) mais une tendance se marque dans ce

sens : l'année pédagogique est dorénavant partie intégrante du brevet de maître de musique et de maître de dessin, les maîtres de travaux manuels demandent à pouvoir la suivre, on l'envisage également pour les maîtres de gymnastique.

Orientation au niveau du gymnase et de l'université

Après plusieurs années de recherches, on a pu trouver la personne qui puisse efficacement se charger de l'orientation des gymnasiens et des étudiants ; le Conseil d'Etat lui a accordé un an pour parfaire sa formation technique, s'agissant évidemment d'un homme qui avait une formation universitaire complète et une expérience de plusieurs lustres des adolescents et de leurs problèmes. Le conseiller d'orientation entrera en fonctions au début de la prochaine année et devra, conjointement aux débuts de son activité, mettre au point l'organisation et les modes d'activité du service dont il est l'embryon.

Décentralisation des établissements secondaires

L'intérêt des diverses régions du canton, comme la nécessité de désen-gorger Lausanne, ont commandé une étude approfondie de la décentralisation des établissements secondaires qui dépendent directement de l'Etat : établissements de niveau gymnasial, puisque les collèges secondaires sont répartis à raison d'un par district, ou peu s'en faut.

L'Ecole normale d'Yverdon est complète, la première volée de brevetés en est sortie ce printemps, tandis qu'une première volée commençait ses classes à Montreux. Les études ont montré qu'il était possible et souhaitable de créer, en tout cas dans le Nord et dans l'Est du canton, des établissements plurivalents : gymnase à plusieurs sections, école supérieure de commerce ou gymnase économique, gymnase pédagogique ; en revanche, les conditions géographiques, historiques et démographiques, ne permettent guère d'envisager les mêmes mesures dans d'autres régions, que cela soit La Côte, le Chablais ou le Haut Pays. Le projet d'un Centre d'enseignement secondaire supérieur à Yverdon a pris corps ; un terrain fort bien situé a pu être acquis, les crédits d'étude auront été accordés lorsque cette chronique sera publiée.

Autres objets

Le canton de Vaud a réévalué la *classification* de tous ses fonctionnaires, en appliquant une méthode d'analyse qui, conçue pour les fonctions administratives, s'applique mal aux professions universitaires et enseignantes ; aussi nos maîtres étaient-ils désavantagés par les résultats de cette méthode. Le département a présenté au Conseil d'Etat les éléments d'appréciation propres à justifier une décision plus équitable ; en définitive, elle a été prise.

Secrétaire de la Conférence des chefs de départements et président de la conférence des secrétaires généraux, le secrétaire général a été à ce double titre mêlé à l'institution du poste de *secrétaire à la coordination romande* et à l'étude de l'*Institut pédagogique romand*, dont les bases ont été jetées.

Parmi les problèmes qui font l'objet de préoccupations constantes et d'efforts: la pénurie d'enseignants primaires, mais aussi d'enseignants secondaires: en ajoutant aux heures données comme heures supplémentaires par les maîtres titulaires les heures confiées à des maîtres qui n'ont pas les titres légaux, on constate qu'il manque environ 180 postes à l'enseignement secondaire. L'éducation routière est affaire d'une commission cantonale que préside le secrétaire général; l'organisation de l'information sexuelle a fait, grâce à la collaboration du groupe des maîtres de biologie de la Société vaudoise des maîtres secondaires, un sérieux pas en avant; le statut du Conservatoire: la rémunération de ses professeurs, l'organisation de l'enseignement de la musique, ont été étudiées par une commission tripartite, où l'Etat, la Ville de Lausanne et le comité du Conservatoire lui-même avaient leurs délégués.

Enfin, pour coordonner les activités groupées sous le titre du *civisme européen*, le département a désigné un responsable, qui assure à cette activité l'efficacité qu'on peut y souhaiter.

JEAN MOTTAZ

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

L'enseignement primaire vaudois recouvre une organisation assez complexe comprenant:

- Les *classes enfantines* et semi-enfantines, ouvertes aux enfants de cinq et six ans. Elles sont facultatives, en ce sens que les parents ne sont pas obligés d'y inscrire leurs enfants et que les communes ne sont tenues d'en ouvrir que si un nombre suffisant de parents le demandent. En fait, on y trouve pratiquement tous les enfants de six ans et un nombre sans cesse grandissant d'enfants de cinq ans. Ces classes sont tenues selon les principes les plus modernes de la pédagogie. On y a introduit entre autres systématiquement la pratique du précalcul, directement inspiré des découvertes psychologiques du professeur Piaget.
- Les *classes primaires* proprement dites, de la 1^{re} (sept ans dans l'année) à la 8^e. Partout où les effectifs le permettent, l'organisation de classes à option est introduite en 7^e et 8^e: les programmes du plan d'études y sont aménagés dans le sens des aptitudes dominantes des élèves. Dans les conditions les plus favorables, le choix est offert entre des groupes de disciplines à caractère pratique, commercial ou technique. Si les moyens à disposition sont plus modestes, l'option est limitée à deux programmes.
- Les *classes d'orientation professionnelle et ménagères* destinées aux élèves de quinze ans, la scolarité obligatoire s'étendant jusqu'à seize ans. Les classes ménagères, instituées par une loi de 1930, constituent un réseau recouvrant tout le canton. Les classes d'orientation professionnelle, qui groupent les garçons, sont plus récentes. D'abord créées dans les villes et les bourgs, elles gagnent de plus en plus les campagnes, soit que les classes des villes reçoivent les élèves ruraux, soit qu'un certain nombre

de petites communes s'unissent pour ouvrir une classe régionale. Très souvent, les programmes commencés dans les classes à option de 7^e et 8^e sont combinés avec ceux des classes d'orientation professionnelle et ménagères.

- Les *classes de développement* qui groupent les enfants inaptes à suivre l'enseignement régulier, mais susceptibles néanmoins de recevoir une formation scolaire et, le cas échéant, de réintégrer une classe primaire ordinaire. Leur programme suit autant que possible le plan d'études des écoles primaires; celui-ci reste le guide du maître, qui l'ajuste toutefois aux besoins et à la capacité de ses élèves. Cet ajustement ne signifie pas nécessairement une simple marche au ralenti ou une réduction de l'ensemble du programme; il prend le plus souvent la forme d'un choix. Le nombre des classes de développement va sans cesse croissant, selon un taux qui dépasse très nettement celui de l'augmentation globale de l'effectif des élèves de l'école primaire.
- Les *classes supérieures* qui, aux termes mêmes de la loi, dispensent un enseignement du second degré. Elles réunissent 4000 élèves. On les trouve, bien sûr, dans les régions rurales, mais aussi dans les villes, parallèlement aux collèges secondaires. L'enseignement y est donné pour l'essentiel par un maître unique, assisté très souvent d'un ou deux maîtres spéciaux. Lorsque deux ou plusieurs classes existent dans la même commune, des échanges de leçons peuvent avoir lieu entre les maîtres principaux. La scolarité complète de trois ou quatre ans est couronnée par un certificat d'études. Actuellement, les élèves issus de ces classes forment la plus grande partie des effectifs de l'école supérieure de commerce et des écoles normales. On les retrouve en grand nombre dans les écoles d'arts et métiers et, de plus en plus, après en apprentissage, dans les technicums. Un cours de raccordement d'une année leur permet d'accéder au gymnase scientifique.

D'une manière générale, les divers secteurs de l'école primaire vaudoise évoluent de manière non spectaculaire, mais effective, à la fois vers les modes et les formes d'enseignement inspirés par la recherche pédagogique moderne, et vraisemblablement aussi vers les nouvelles structures scolaires qui sortiront des études en cours.

ERNEST CAVIN

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Nous aborderons cette année quelques questions concernant les élèves, puis les maîtres, enfin l'enseignement en général.

Les élèves. — Le nombre des élèves fréquentant les écoles secondaires augmente constamment et rapidement, ce qui pose des problèmes de locaux de plus en plus difficiles. Leur solution exige sacrifices financiers, collaboration et imagination.

Effectifs. — Quelques chiffres intéressants:

	fin 1966	fin 1967	
Degré inférieur: 10-16 ans	7600	8000	élèves
Degré supérieur: dès 16 ans	2500	2600	élèves

L'augmentation est sensible, surtout à Lausanne où les collèges ont dû absorber près de 200 élèves de plus en 1967.

Décentralisation. — Comme il ne semble ni possible, ni souhaitable de construire de nouveaux bâtiments à Lausanne, seule la décentralisation permettra de faire face à cette montée des effectifs.

Les communes ont la charge des collèges et Lausanne a cherché une solution dans ce sens: des classes du cycle d'orientation rattachées à l'ensemble des collèges lausannois vont s'ouvrir: à Renens, en septembre 1968; à Prilly, en avril 1969.

L'Etat doit trouver les solutions pour les Gymnases, les Ecoles normales et l'Ecole supérieure de commerce.

Au printemps 1968, deux classes d'Ecole normale se sont ouvertes à Montreux, suivant l'exemple d'Yverdon où l'Ecole normale est complète mais non encore logée dans ses propres locaux.

Classes de formation pédagogique. — Ces classes, permettant aux porteurs de baccalauréats, de maturités commerciales ou de diplômes de culture générale d'obtenir en un an et demi le brevet primaire, ont acquis une certaine indépendance. Elles sont placées sous la direction du doyen de l'Ecole normale de Lausanne et logées dans un bâtiment séparé. Leur organisation doit être améliorée, mais l'expérience se révèle heureuse.

Collèges à cinq classes. — Une rubrique qui va disparaître! En 1967, il y avait encore deux établissements qui n'accueillaient les élèves que de 11-16 ans: Château-d'Œx et Sainte-Croix. En 1968, les autorités de ces communes ont fait l'effort nécessaire et, actuellement, tous les collèges vaudois dispensent six années d'enseignement.

Dispenses d'écolage et bourses d'études. — Les deux départements dont dépendent la formation professionnelle, l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur, mettent sur pied une loi cantonale sur les bourses d'études. Cette harmonisation est souhaitée depuis longtemps.

Le service de l'enseignement secondaire a versé en 1967: 380 bourses d'une valeur moyenne de Fr. 1100.— à des élèves de plus de 16 ans. Les bénéficiaires n'étaient donc plus soumis à l'obligation scolaire et fréquentaient soit: des établissements officiels cantonaux, des écoles secondaires hors du canton, ou même des établissements privés préparant à la maturité.

Les maîtres. — *Leur recrutement* reste un problème important et un des soucis majeurs de notre département.

Il n'y a pas suffisamment de porteurs de titres légaux. Nous sommes donc obligés d'engager des maîtres et maîtresses possédant d'autres titres universitaires ou un brevet primaire de classe supérieure. Ces maîtres doivent suivre généralement des cours au Séminaire pédagogique de l'enseignement secondaire. Ils peuvent, si nécessaire, être astreints à l'année pédagogique entière. Ce sont souvent de bons éléments pour notre école secondaire.

Leur perfectionnement se poursuit par diverses voies:

- Séminaire d'information sur l'utilisation des moyens audio-visuels dans l'enseignement de la géographie.
Une salle spécialisée a été équipée dans un des collèges lausannois.
- Séminaire de formation continue des maîtres de mathématiques. Cette expérience en est à sa quatrième année et touche la quasi-totalité des maîtres.
- Recours à de nouveaux assistants de langue allemande, anglaise ou italienne.
Leur action a été coordonnée et rendue plus efficace.

Enseignement. — Dans toutes les disciplines et à tous les niveaux, un grand effort se poursuit:

- Diverses commissions poursuivent l'étude de l'introduction des mathématiques modernes à tous les degrés. Elaboration de cours polycopiés pour les gymnases.
- Préparation d'un manuel d'algèbre pour les collèges.
- Introduction des adaptations « P » et « G » du « Wir sprechen deutsch ».
- Extension des leçons de rattrapage, d'appui et d'études dirigées. Cette forme d'enseignement différentiel s'étend avec succès et paraît être une solution d'avenir.
- Essais de T.V. en circuit fermé.
- Poursuite des essais des périodes de 40 minutes. Un collège de 600 élèves a introduit ce système au printemps 1968, favorisant ainsi un enseignement plus personnel.
- Etude de mise sur pied d'un enseignement programmé pour les élèves de classes d'appui.

Ces études, ces travaux sont le signe d'un renouvellement des méthodes, des moyens et d'une adaptation de l'enseignement au monde actuel.

GEORGES DIND

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

1. *Aide de la Confédération aux cantons universitaires*

Si 1968 a été la dernière année du régime provisoire d'aide aux cantons universitaires, elle a été aussi celle de l'adoption par les Chambres fédérales le 28 juin de la « Loi fédérale sur l'aide aux Universités ».

Cette aide fédérale postule cependant un renforcement de la collaboration et de la coordination entre les universités suisses. Sur le plan romand, plusieurs accords, entre deux ou plusieurs cantons, sont intervenus dans des domaines divers (astronomie, biochimie, lettres, etc.) et permettent une fructueuse collaboration interuniversitaire. Les chefs des départements de l'Instruction publique des cantons de Fribourg, Vaud, Neuchâtel et Genève ont institué une Commission permanente de coordination entre les Universités romandes. Les premiers résultats obtenus sont encoura-

geants. Sur le plan suisse la coordination s'édifie aussi grâce à l'action conjuguée de la Conférence universitaire suisse et du Conseil suisse de la science.

2. *Transfert de l'EPUL à la Confédération*

Dans ce domaine, 1968 aura été une année décisive pour le Canton de Vaud. Les autorités fédérales et cantonales ont ratifié une convention réglant les modalités du transfert de l'EPUL à la Confédération dès le 1^{er} janvier 1969.

De nombreuses questions doivent encore être élucidées: rapports entre l'Université et l'EPUL, collaboration entre la Faculté des sciences et la nouvelle institution fédérale, infrastructure et équipements de base des terrains de Dorigny, installations sportives, etc.

Il ne faut pas tourner aujourd'hui cette page historique sans se souvenir de tous les sacrifices consentis depuis 1853 par le canton de Vaud pour le renom et le rayonnement de son EPUL; mais en dépit de ce geste que représente pour notre canton le renoncement à une haute école, il faut se réjouir de le voir contribuer au développement de la technique en Suisse et à l'essor industriel du pays tout entier.

3. *Avant-projet de loi sur l'Université de Lausanne*

Dans le domaine législatif, il faut citer le travail accompli par une commission restreinte chargée par le Conseil d'Etat d'élaborer un projet de nouvelle loi sur l'Université. Une commission extra-parlementaire vient d'être désignée pour examiner les textes qui ont été élaborés. Présidée par le chef du Département de l'instruction publique et des cultes, elle est constituée des représentants de larges milieux: politiques, économiques, universitaires, étudiants, etc. Elle va se mettre incessamment au travail. De ses travaux devra sortir une loi tenant largement compte des conditions actuelles de l'enseignement supérieur, comme aussi des structures qui doivent être celles d'une université moderne, apte à faire face aux exigences d'une administration et d'un enseignement efficace et rationnel.

Sans attendre cependant l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi, le Conseil d'Etat a, le 4 juin 1968, créé par voie d'arrêté le Rectorat. Composé du recteur et de deux vice-recteurs, ce nouvel organe de l'Université entrera en fonction le 15 octobre 1968. S'il est trop tôt pour parler d'expérience, tout laisse supposer qu'il sera à la mesure des problèmes qui se posent aujourd'hui, dont l'implantation progressive des facultés à Dorigny n'est pas le moindre.

4. *Cité universitaire vaudoise de Lausanne-Dorigny*

A la suite de l'important rapport déposé au milieu de 1967 par la Communauté de travail pour la mise en valeur des terrains de Dorigny, le Conseil d'Etat a mis en place un organe efficace pour passer à la réalisation des premiers projets. C'est ainsi que le 16 janvier 1968, il a créé un Comité directeur et un Bureau de construction de la future université.

Le Comité directeur, composé de MM. E. Faillettaz, président, E. Dubochet et R. Givel, membres, a reçu pour mission d'assurer le transfert de l'Université de Lausanne sur les terrains de Dorigny, selon les

principes généraux inscrits dans le plan directeur adopté par le Grand Conseil et dans la limite des disponibilités financières du canton et des subventions fédérales.

Doté de pouvoirs étendus et d'une liberté d'action nécessaire et indispensable, le Comité directeur s'est mis hardiment au travail. Au début de l'été, il était en mesure de proposer au Conseil d'Etat une solution intéressante concernant la construction d'un collège propédeutique pour la Faculté des sciences. Aussi, cette année encore, le Grand Conseil sera appelé à voter d'importants crédits pour l'édification à Dorigny d'un premier complexe de bâtiments.

A une époque où tout se déroule à un rythme toujours plus rapide, la création du Comité directeur permet de faire face à la situation et de discerner les problèmes qui doivent avoir la priorité sur d'autres. Un certain retard dans l'équipement de l'Université de Lausanne va être comblé; la réalisation des projets se fera étape par étape mais sans interruption jusqu'à l'achèvement complet. Les résultats obtenus ces derniers mois nous donnent la certitude de la réussite.

ROBERT ANKEN